

# sible

## e »

*A partir de quand est-ce qu'on a un problème de sécurité d'approvisionnement ? 2035, soit la sortie des deux réacteurs prolongés. Cette question de la sécurité d'approvisionnement trouvera toute sa place dans la feuille de route que je vais déposer.*

»

jourd'hui, Ventilus (la « jumelle » flamande de la Boucle du Hainaut, NDLR) entre dans sa dernière phase, le permis devrait être octroyé début 2026. C'est bien. Mais la Boucle du Hainaut est aussi urgente pour la transition.

### Pourquoi ça coince ?

Je crois qu'Adrien Dolimont (le ministre-président wallon, NDLR) et son gouvernement ont la pleine connaissance du côté indispensable de la Boucle du Hainaut. On attend aujourd'hui la Boucle pour 2032-2033 ! C'est démesuré et je tire la sonnette d'alarme. Parce qu'on n'aura pas les capacités offshore si on n'a pas la connexion sur le territoire. C'est quelque chose que je vois dans les dossiers qui sont de ma compétence au niveau fédéral : sans Ventilus et Boucle du Hainaut, on n'y arrivera pas. Vraiment, j'appelle à ce qu'une décision soit prise.

### La sécurité d'approvisionnement est garantie pour cet hiver ? Et les prochains ?

Pour cet hiver, on met tout en place pour que la sécurité d'approvisionnement soit garantie. On devait avoir deux nouvelles centrales à gaz, mais il y en a une qui n'est pas là (la centrale de Luminus à Serraig, NDLR). Mais on a deux réacteurs nucléaires. A partir de quand est-ce qu'on a un problème de sécurité d'approvisionnement ? 2035, soit la sortie des deux réacteurs prolongés. Cette question de la sécurité d'approvisionnement trouvera toute sa place dans la feuille de route que je vais déposer. Il faut être dès aujourd'hui dans l'anticipation.

### Parce qu'en termes nucléaires, 2035, c'est demain. Prolonger des réacteurs ou en construire de nouveaux prend du temps...

Les décisions pour 2035 doivent se prendre maintenant, pour éviter une situation comme celle qu'on a connue en décembre 2023, de devoir signer un accord où on était dans une situation de

dépendance. C'était presque un « quoi qu'il en coûte ». Et on voit aujourd'hui les conséquences. L'année 2026 sera essentielle pour prendre les grandes orientations, pour forger l'avenir énergétique de notre pays et définir une stratégie qui sera – et c'est quelque chose qui me semble neuf – concertée avec les Régions.

**On constate ces derniers mois, notamment au niveau européen, un détirorage des politiques environnementales et climatiques. En Belgique aussi, on entend la petite musique : « Oui il faut faire la transition énergétique, mais pas au détriment du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des entreprises. » Une équation impossible ?**

La transition porte bien son nom : ça doit se faire progressivement. Nos entreprises ne peuvent pas faire du on/off. Je suis favorable à nos objectifs européens, je les soutiens, mais je suis favorable aussi à ce que ça se fasse progressivement. C'est aussi comme ça qu'on recueille l'adhésion.

**Lors de la confection du budget, un montant complémentaire de 300 millions d'euros a été dégagé pour la « norme énergétique », un dispositif d'aide aux entreprises qui consomment beaucoup d'énergie. On en parle depuis des années, mais elle n'est toujours pas en vigueur...**

La norme énergétique est hyper importante pour notre pays. Au total, il y a environ 900 millions d'euros qui sont prévus. La base légale sera déposée sur la table du gouvernement, c'est l'affaire de quelques semaines. Nos industries en ont besoin pour rester concurrentielles, en échange d'un effort de décarbonation ou de flexibilité.

**Au niveau des consommateurs particuliers, le budget a aussi prévu un « shift fiscal » des accises entre le gaz naturel et l'électricité. Mais est-ce qu'il n'y a pas un gisement de milliards d'euros à aller chercher dans les subsides de l'Etat aux énergies fossiles ? De l'argent qui pourrait aider à faire la transition...**

Il y a quoi dans les subsides aux fossiles ? Les chèques mazout ? Moi je ne vais pas arrêter les chèques mazout ! Le diesel professionnel pour les agriculteurs ? Pour eux, cela représente un mois de salaire sur une année. Je ne vais pas faire mal aux agriculteurs en supprimant cet avantage. Les voitures de société ? Elles ont été créées parce que le travail coûte trop cher et qu'il est trop taxé. Donnez-moi un moyen de les supprimer en conservant le même net à la fin du mois ! Tout cela pour dire que la réalité est un peu plus complexe que des slogans. Pour ne prendre que ces exemples, je ne pense pas que quiconque au Parlement pense que les agriculteurs gagnent trop bien leur vie ou qu'il faut supprimer les chèques mazout.

## analyse

### L'épreuve du feu (nucléaire) pour « Atomic Boy »

Les mondes politique, économique et médiatique belges sont ainsi faits qu'il n'y a, qu'on le veuille ou non, presque qu'une seule chose qui les « passionne » en matière d'énergie : les réacteurs nucléaires. Taxe nucléaire, microfissures, loi de sortie, sécurité d'approvisionnement, prolongations, déchets radioactifs... Tels sont les sujets qui ont agité l'actualité du secteur en Belgique ces vingt dernières années, sur lesquelles l'ombre des tours de refroidissement de Doel et Tihange n'a cessé de planer.

**Mais « Atomic Boy », le surnom dont a hérité Mathieu Bihet en prenant les manettes de l'Energie dans le gouvernement De Wever, s'en défend : il n'est pas « que » le ministre de l'atome et assure que toutes les solutions décarbonées doivent être mises sur la table pour réussir la transition énergétique. Il n'empêche : c'est avant tout sur le dossier de la prolongation d'autres unités que Doel 4 et Tihange 3 et sur celui des nouveaux réacteurs qu'il est attendu.**

Dix mois après son entrée en fonction, il promet sa feuille de route sur les capacités actuelles incessamment. Pour y arriver, il

dit avoir dû « nettoyer » le terrain. D'ailleurs, il ne peut s'empêcher, au fil de la conversation, de lâcher quelques salves en direction de sa prédécesseure écologiste, Tinne van der Straeten (Groen). Mais « il est trop tard pour pleurer sur le lait répandu », ramasse-t-il, pour tourner la page et ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire électrique belge. Cette fois, on entre dans le dur : trouver la voie pour rallumer le feu nucléaire des « vieux » réacteurs sans faire exploser la facture pour l'Etat, et donc le contribuable. « Atomic Boy » est prêt (ou presque). Tout le monde attend. B.P.

## AGRICULTURE

# Feu vert pour les OGM de nouvelle génération

Un accord est intervenu entre le Conseil et le Parlement européen au sujet de l'encadrement légal des plantes issues des nouvelles techniques génomiques. Les Engagés ont annoncé qu'ils ne soutiendraient pas le compromis.

### JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

**L**es grands syndicats d'agriculteurs sont aux anges. Les associations environnementales, dépitées. Dans la nuit de mercredi à jeudi, après deux ans et demi de discussions, le Conseil et le Parlement européen ont trouvé un accord sur un cadre légal entourant la mise sur le marché de plantes issues de nouvelles techniques génomiques (NGT). Ces techniques permettent de modifier de manière ciblée – avec un ciseau moléculaire – le génome d'une plante pour lui conférer des caractéristiques d'intérêt : meilleure résistance à la sécheresse, aux insectes ravageurs, aux maladies, rendement plus élevé...

Elles diffèrent fondamentalement de la technique utilisée pour les OGM de première génération qui consistait à insérer un gène étranger dans la plante. Les NGT permettent d'obtenir les mêmes résultats qu'avec des techniques de croisement et de sélection conventionnelles « mais de façon beaucoup plus rapide », explique la Commission, qui voit dans cet outil une manière de rendre l'agriculture plus durable – moins d'engrais et de pesticides – et plus résiliente face au changement climatique.

« Cet accord marque un tournant pour l'agriculture européenne », s'est réjoui Thor Gunnar Kofod, président du syndicat agricole européen Copa-Cogeca. « Les NGT fournissent des outils réels et tangibles pour relever les défis auxquels l'Union européenne est confrontée en matière de climat, d'environnement et de sécurité alimentaire. Il répond au besoin urgent de solutions pour aider les agriculteurs à s'adapter à des conditions en rapide évolution. »

### Principe de précaution

Les associations environnementales ne partagent pas cet optimisme. Sceptiques par rapport aux promesses des NGT, elles dénoncent l'absence de prise en compte du principe de précaution. Le règlement sur lequel le Conseil et le Parlement se sont mis d'accord prévoit en effet d'exempter la plus grande partie des NGT des obligations très strictes encadrant la mise sur le marché des OGM de première génération (évaluation des risques, traçabilité, étiquetage).

Seules les NGT présentant plus de 20 mutations génétiques tomberont encore sous le coup de cette réglementation (NGT catégorie 2) ainsi que les NGT tolérantes aux herbicides et avec des effets insecticides. Les autres (NGT 1) seront considérées comme équivalentes à des plantes cultivées naturellement ou obte-

nues par sélection conventionnelle et pourront être cultivées et vendues librement. « Ce seuil de 20 mutations n'a aucun fondement scientifique et vise uniquement à exempter le plus grand nombre de plantes NGT de la législation OGM », dénonce Astrid Österreicher, de l'ONG Testbiotech. Or les risques liés à cette nouvelle technologie sont réels et justifient pleinement le maintien de garde-fous, estime-t-elle.

Quelques balises ont néanmoins été placées par les législateurs : la présence de NGT de catégorie 1 devra figurer sur les sacs de semences achetés par les agriculteurs – mais pas dans l'étiquetage du produit final – et les NGT ne seront pas autorisés dans la production biologique.

### Brevetabilité

L'un des points les plus polémiques de ce texte concernait la brevetabilité des NGT. Certains Etats – dont la Belgique – y étaient opposés craignant que la nouvelle réglementation ne concentre encore un peu plus les semences dans les mains de quelques multinationales de l'agrochimie et ne renforce la dépendance des agriculteurs vis-à-vis de celles-ci. Au final, l'accord intervenu autorise les brevets pour les NGT, « à l'exception des caractères ou séquences présents dans la nature ». Il prévoit aussi la rédaction d'un code de conduite européen qui fixera les modalités d'octroi de licences de brevets à « des conditions équitables et raisonnables ».

En Belgique, l'accord passe mal auprès des Engagés, membre de la majorité fédérale Arizona. Le parti centriste s'est fendu d'un communiqué jeudi indiquant que le compromis « ne rencontrait pas les garanties suffisantes pour assurer un encadrement sûr des NGT » et que « la Belgique ne pouvait pas soutenir le texte en l'état » lors de son adoption définitive par le Conseil. En mars 2025, sous la pression des Engagés, la Belgique n'avait approuvé le mandat de négociation du Conseil qu'à la condition que quatre demandes soient rencontrées : non-brevetabilité des NGT, obligation d'étiquetage et de traçabilité, exclusion des NGT du bio et une analyse des risques. Ces conditions « n'ont, de facto, pas été remplies », estime le parti.

Au cabinet du ministre en charge de l'Agriculture, David Clarinval (MR), on ne se prononce pas à ce stade et on indique que la Belgique adoptera sa position lorsqu'elle aura pris connaissance du texte, ce qui n'était pas encore le cas ce jeudi.



*Le seuil de 20 mutations n'a aucun fondement scientifique et vise à exempter le plus grand nombre de plantes NGT de la législation OGM*

**Astrid Österreicher**  
Policy adviser de Testbiotech

»

**Le Conseil et le Parlement européen ont trouvé un accord sur un cadre légal entourant la mise sur le marché de plantes issues de nouvelles techniques génomiques (NGT). © PIERRE-YVES THIENPONT.**

